



Vivre sous le toit de son conjoint mais avec ses meubles

Par Natpl

Bonjour

Je vis sous le toit de mon congé mais j'ai un certain nombre de meubles et d'affaires qui m'appartiennent. S'il lui arrivait quelque chose j'imagine que ce serait compliqué de reprendre ce qui m'appartient (il a des enfants).

Comment puis-je me prémunir de cela au cas où !

Cordialement

Nat

Par ESP

Bonjour

Facture, attestation du conjoint, confirmé par autre personnes, autant de possibilités.

Par jpgroussard

Bonjour, le mieux c'est de régler tout ça avec votre conjoint car, quand on est logé, nourri le fait de demander 3 chaises et une table, ce n'est pas très élégant de votre part.

Par Chafouine

Bjr

C'est quoi ce genre de remarque ?

Par Natpl

JpRoussard sachez que je paie la moitié de toutes les charges : impôts compris et donc si je meurs je pense que mon enfant a le droit de reprendre ce qui m'appartient. Merci de ne pas faire des remarques désobligeantes quand on ne sait pas !

Bien à vous

Par jpgroussard

Natpl,

je ne pouvais pas savoir que l'entente sous le toit de votre conjoint est tellement parfaite (votre message initial laissait croire que vous aviez quelques doutes sur les enfants de votre conjoint) donc veuillez me pardonner si je vous ai blessé.

Dans ce cas vous n'avez aucune inquiétude à vous faire, ses enfants et vos enfants étant au courant de cette affaire de meubles vont régler ce problème dans 30 secondes autour d'un repas.

Par janus2

Bonjour,

Vous parlez de conjoint, donc on comprend que vous êtes mariés. Dans le cadre du mariage, il existe des protections pour le conjoint survivant...

Par Natpl

En cas de décès on ne peut jamais savoir comment les choses tournent, l'être humain n'est pas simple?Et se mettre à table pour parler quand on a 13 ans et les autres 12 ans de plus ça n'est pas évident. Merci d'éviter des commentaires qui ne servent à rien en regard peut-être de votre vécu. Je pensais que sur ce forum, j'aurais juste une réponse factuelle sans commentaires dignes des réseaux de bas étages ! Mais certains s'ennuient dans leur vie quotidienne?
Bonne journée

Par Heniri

Hello !

Oui oublions les commentaires sans intérêt.

Un élément de réponse à votre recherche Natpi se trouve dans le type de contrat de mariage passé avec votre conjoint... séparation des biens, participation aux acquêts, communauté unierveselle...?

A+